

# ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DU BASSIN SEINE-NORMANDIE 2016-2021

## Analyse critique des indicateurs



AFFAIRE 20A 066



Version	Date	Rédigé par	Commentaires
V1	05/06/2020	M.Courtille et N.Doussin	
V2	19/06/2020	M.Courtille et N.Doussin	Intégration des remarques du 12/06/2020
VF	24/06/2020	M.Courtille et N.Doussin	Intégration des remarques du 23/06/2020
VF-2	08/07/2020	E.Lagarde	Ajouts sur les indicateurs 6 et 7

## 10 indicateurs pour suivre et évaluer le PGRI 2016-2021 et perspectives pour le prochain cycle

Pour le 1<sup>er</sup> cycle de gestion 2016-2021, le dispositif de suivi et d'évaluation du PGRI s'appuie sur un ensemble de questions évaluatives et d'indicateurs axés sur les 4 grands objectifs du PGRI. Cette note vise à présenter une analyse des 10 indicateurs principaux retenus lors du 1<sup>er</sup> cycle. Ils portent sur plusieurs thématiques telles que l'aléa, l'urbanisme, la gestion de crise et la gouvernance. Les 10 indicateurs principaux sont :

- 1- Nombre de TRI bénéficiant d'une révision de leur cartographie
- 2- Nombre de communes hors TRI disposant d'une carte d'aléa(s) portée à connaissance des collectivités (PPR, ARI, ZIP, ...)
- 3- Nombre de SCOT révisés ou approuvés après l'adoption du PGRI intégrant un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation
- 4- Nombre de PLU ou PLUi révisés ou approuvés après l'adoption du PGRI intégrant un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation
- 5- Nombre de SLGRI développant la gestion des déchets en période d'inondation
- 6- Taux de réalisation des PCS obligatoires
- 7- Taux de réalisation des DICRIM obligatoires
- 8- Nombre de SLGRI identifiant les points névralgiques des réseaux dont le fonctionnement doit être rétabli en priorité et les mesures à mettre en place pour leur rétablissement
- 9- Typologie des structures porteuses pour l'élaboration et la mise en œuvre des SLGRI
- 10- Part du montant et du nombre d'actions des PAPI labellisés par axe thématique

Leur renseignement a été finalisé courant 2020, en parallèle de la mise à jour du PGRI (2<sup>e</sup> cycle). Les indicateurs 2, 5, 6, 7 et 8 ont été renseignés par les services déconcentrés de l'État et donc ont un taux de renseignement quasi complet.

L'analyse détaillée de chacun des indicateurs et des propositions d'évolution à prévoir dans le cadre du second cycle sont disponibles en annexe 1. La suite de la présente note, expose, au-delà de cette analyse détaillée, des précisions « transversales » sur ces indicateurs.

## Résumé et synthèse de l'analyse des indicateurs

### Résumé de l'analyse

L'analyse des 10 indicateurs a souligné plusieurs points :

- Le nombre restreint d'indicateurs, sans lien direct avec l'ensemble des questions évaluatives ne permettent pas nécessairement d'apporter les réponses escomptées ;
- Certains acteurs locaux directement concernés n'ont pas été contactés, ce qui laisse à penser qu'une partie de l'information théoriquement disponible n'a pas été mobilisée – ex : un syndicat mixte porteur de SCoT et de SLGRI n'a pas été interrogé sur les indicateurs 3 et 5 relatifs aux SCoT et à la gestion des déchets ;

- une certaine hétérogénéité est à noter dans leur renseignement obérant leur efficacité globale : par exemple l'indicateur 1 sur la révision cartographique des TRI a été bien renseigné tout au long du cycle du PGRI alors que l'indicateur 3 est en cours de renseignement sur cette fin de cycle et ceci en raison de sa complexité;
- Certains indicateurs comme les 5 et 8 portent sur les SLGRI, donc restent à un niveau stratégique ;
- Le caractère quantitatif de certains indicateurs est peu représentatif quant à la situation réelle observée sur le bassin : les indicateurs 6 et 7 relatifs aux PCS et aux DICRIM ont souvent été renseignés à partir de la base GASPARG qui, selon certaines DDT-M interrogées, n'est pas à jour. De plus, les éléments fournis par les services déconcentrés de l'État peuvent prendre en compte l'ensemble des PCS ou DICRIM obligatoires (indépendamment de la nature de l'obligation, qui peut couvrir un PPR lié à un risque inondation, comme d'autres types de risques naturels) ou seulement les PCS/DICRIM dont l'obligation est liée à l'approbation d'un PPRI ou d'un PPRL sur le territoire communal ;
- Etc.

Les indicateurs 2, 5, 6, 7 et 8 renseignés par les services déconcentrés de l'État ont un bon taux de réponse, mais sont apparus d'intérêt limité pour évaluer la mise en œuvre du PGRI 2016 – 2021 :

- L'indicateur 2 fournit une photographie de l'état de la connaissance de l'aléa en 2020 sur le bassin Seine - Normandie ; mais d'une part, cet indicateur ne renvoie pas spécifiquement à un objectif du PGRI et d'autre part, n'étant pas renseigné pour 2016 à la même échelle, il ne permet pas d'évaluer une amélioration de la connaissance de l'aléa sur la période 2016 - 2021 ;
- Les indicateurs 5 et 8 renvoient à un niveau trop stratégique comme dit précédemment ;
- Les indicateurs 6 et 7 sont peu représentatifs de la réalité comme dit précédemment.

En résumé, si l'établissement et le renseignement d'indicateurs sont essentiels dans toute évaluation de politique publique, la mise à jour du PGRI devra intégrer une refonte partielle de ces indicateurs, s'appuyant directement sur les avis et capacités des différents acteurs concernés sur le bassin à les renseigner, tout en préservant un objectif national de coordination interbassin. L'évaluation des indicateurs qui interroge la pertinence et les modalités de leur renseignement, doit ainsi être partagée avec l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre de la Directive Inondation sur le bassin en cette période charnière.

#### *Les modalités et acteurs liés au renseignement*

L'analyse des 10 indicateurs a révélé certaines limites pour les renseigner. A titre d'exemple, les données nécessaires au calcul des indicateurs 3 et 4 ne sont pas disponibles facilement rendant leur renseignement trop chronophage par rapport à l'utilité de l'information recueillie pour l'analyse de la mise en œuvre du PGRI. Ce constat est une indication en soit, laquelle soulève plusieurs questions concernant leur renseignement : qui les remplit ? A quelle échelle ? Au-delà des préfectures et des DDT-M qui ont apporté la plupart des éléments, d'autres acteurs peuvent fournir des informations pertinentes telles que les collectivités et porteurs de PAPI. Les services instructeurs des projets de PAPI pourraient également renseigner des indicateurs durant l'instruction des dossiers pour favoriser leur suivi durant la mise en œuvre du PGRI. Les propositions d'évolution des indicateurs

doivent par ailleurs être partagées par les acteurs du bassin qui pourraient s'engager à les renseigner.

Néanmoins, plus le nombre d'acteurs renseignant les indicateurs est important, plus le risque d'obtenir des résultats incomplets l'est également. Aussi il faut arriver à concilier :

- l'augmentation du nombre d'acteurs locaux impliqués dans ce suivi des indicateurs ainsi que les échanges entre eux
- une uniformité dans le renseignement via la désignation effective d'un responsable coordinateur d'un ou plusieurs indicateurs (pas nécessairement la DRIEE par ailleurs).

Une autre option envisageable est d'assigner une seule personne pour rechercher et compiler les données nécessaires pour renseigner les indicateurs et ce dès le démarrage du cycle de mise en œuvre. Un point sur le renseignement des indicateurs pourrait être effectué dès la 1<sup>ère</sup> année, au bout de 3 ans et la dernière année du cycle. SEPIA recommande la mise en place d'un groupe de travail dédié spécifiquement aux indicateurs du PGRI et à leur renseignement incluant les services de l'État (DDT-M, DREAL, services de préfectures) mais aussi les collectivités.

#### *Indicateurs complémentaires et évolution*

Les indicateurs en place dans le cadre du PGRI du premier cycle peuvent être complétés par de nouveaux indicateurs quantitatifs ou plus subjectifs à même d'apporter un éclairage complémentaire, même si le caractère subjectif renforcera l'exigence de coordination et de calibration des indicateurs retenus. Des indicateurs supplémentaires étaient déjà proposés dans le PGRI 1<sup>er</sup> cycle. Ils n'ont pas été renseignés en cours de mise en œuvre, même s'ils ont permis de structurer la présente analyse, à l'exception de deux « questions évaluatives » qui paraissent en décalage (Permettent-ils vraiment d'évaluer l'efficacité du PGRI à travers sa mise en œuvre ? Ex : « les systèmes d'endiguement définis » qui va au-delà de la focalisation du PGRI sur les TRI ; ou encore « les moyens financiers mobilisés »). D'autres bien que pertinents renvoient à l'enjeu de disponibilité des moyens et personnes ressources à mobiliser pour être renseignés.

L'intégration de nouveaux indicateurs peut être envisagée pour le second cycle de mise en œuvre du PGRI, à condition d'identifier les bons acteurs pour les renseigner (services de l'État – préfectures ou DDT-M, porteur de PAPI ou de SCoT?) et de pouvoir en tirer des enseignements. La modification ou l'ajout d'indicateurs pose en outre une réelle difficulté pour le suivi dans la durée des PGRI, d'un cycle au suivant.

Par ailleurs, l'enjeu d'effectivité de la mise en œuvre locale d'actions concrètes permettant une diminution objective et mesurable du risque va être centrale pour le PGRI du deuxième cycle, aussi certains indicateurs qui renvoient à un niveau stratégique (SLGRI) devront être transposés à un niveau opérationnel (niveau PAPI). Leur renseignement pourra être plus large passant par les animateurs PAPI ou instructeurs DREAL.

La réflexion sur l'évolution des indicateurs renvoie également à leur utilisation durant la mise en œuvre du PGRI. Les éventuels ajustements pour le PGRI du deuxième cycle devront se faire sur la base de l'analyse mais également d'une redéfinition des besoins : suivi au fil de l'eau de la mise en œuvre du nouveau PGRI, évaluation à mi-parcours, aide à l'élaboration du prochain cycle, appui à la communication et à la mobilisation des acteurs locaux, etc.

En conclusion, SEPIA recommande d'impliquer davantage les différents acteurs du bassin dont les acteurs locaux (collectivités, Etat) dans les réflexions portant sur ces indicateurs, afin de construire un système de suivi et d'évaluation du PGRI plus performant et représentatif des réalités à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

### Proposition pour la mise en place d'un nouveau dispositif de suivi

Ainsi, nous proposons les évolutions suivantes pour la mise en place d'un nouveau dispositif de suivi pour le PGRI du deuxième cycle :

Les indicateurs à garder en l'état :

- indicateur 1 ;
- indicateur 2. Il serait toutefois utile de préciser ce qui est entendu par « cartes d'aléas » afin d'avoir un retour homogène de l'information ;
- indicateur 10. il serait intéressant ici de rédiger une procédure de traitement de l'information afin de faciliter le renseignement de cet indicateur.

Les indicateurs à faire évoluer :

- indicateur 5. Plus que l'inscription de la gestion des déchets dans les SLGRI, c'est l'inscription d'actions dans les PAPI qu'il serait intéressant d'évaluer. Toutefois cette thématique ne semble pas être un enjeu prioritaire, aussi la question de conserver cet indicateur se pose.
- indicateur 6 et 7. Ces indicateurs sont intéressants mais incomplets car ils ne donnent qu'une information quantitative (nombre de PCS et DICRIM réalisés). Il serait intéressant de compléter ces indicateurs avec des « sous-indicateurs » qualitatifs tel que « combien de PCS / DICRIM intègrent un volet « inondation » ? », « est ce que les PCS ont fait l'objet d'exercice ? ».
- indicateur 8. Cet indicateur pourrait être reformulé de la manière suivante : « Nombre de SLGRI qui ont pour objectif de travailler sur la résilience des réseaux ».
- indicateur 9. Cet indicateur est fondamental, toutefois, il serait intéressant de distinguer d'une part les structures portant l'élaboration des SLGRI et d'autre part celles qui vont les mettre en œuvre. Cela permettra de mettre en évidence les territoires dont le portage a évolué. Toutefois une fois la gouvernance des SLGRI établie définitivement, cet indicateur n'aura plus lieu d'être.

Les indicateurs à refondre entièrement :

- indicateurs 3 et 4. Le renseignement de ces indicateurs est très chronophage au regard de l'information obtenue. Aussi, ces indicateurs pourraient être remplacés par un unique indicateur qualitatif « comment qualifiez-vous le degré d'intégration des acteurs de l'urbanisme dans la prévention des inondations à l'échelle de votre territoire ? » Plusieurs réponses pourraient être proposées : nul, faible, moyen, bon, très bon. La question des acteurs qui renseigneront cet indicateur se pose.

Nous ne proposons aucun ajout d'indicateurs, les modifications proposées ainsi que la tenue d'un groupe de travail avec les acteurs locaux susceptibles d'être impliqués dans le renseignement des indicateurs doivent permettre de palier les limites identifiées dans le dispositif de suivi actuel.

Le groupe de travail proposé pourrait réunir les acteurs suivants et permettre d'aborder les points suivants :

- participant : DRIEE-DBSN, DREAL, DDT-M, préfectures, structures porteuses de SLGRI (voire PAPI)
- sujets abordés : échange sur le contenu et l'utilité des indicateurs, les acteurs à solliciter pour avoir un renseignement efficace et fiable, fréquence idéale de renseignement, etc.

Ce travail pourrait aboutir à la rédaction d'une fiche explicative par indicateur, précisant :

- la ou les structures qui dispose de l'information nécessaire au renseignement de l'indicateur ;
- la ou les structures en charge du renseignement des indicateurs ou de la coordination des structures « source » et de la compilation des informations ;
- la fréquence de renseignement de l'indicateur ;
- un descriptif de l'indicateur.

## **Annexe 1 : analyse des 10 indicateurs principaux du PGRI 2016 - 2021**

## Annexe 1 - Analyse des indicateurs du PGRI Seine-Normandie 2016-2021



Détail des colonnes du tableau d'analyse

Date : 04/06/2020

Colonne	Description
N°	N° de l'indicateur de 1 à 10
Intitulé	Intitulé de l'indicateur
Forme des éléments fournis pour renseigner les indicateurs	Format des données : synthèses, tableurs, compilant les informations nécessaires pour renseigner les indicateurs
Lien avec les orientations du PGRI	Objectifs, sous-objectifs, et dispositions en lien avec l'indicateur
Facilité de renseignement, à dire d'expert	Evaluation du degré de facilité pour renseigner les indicateurs, à partir des données recueillies
Apport pour la compréhension du risque inondation	En quoi l'indicateur permet d'analyser l'évolution du risque inondation en lien avec le PGRI
Synthèse et évolution	Conclusions sur l'indicateur et évolutions envisagées

N°	Intitulé	Forme des éléments fournis pour renseigner les indicateurs	Origine de la donnée et acteur renseignant l'indicateur	Lien avec les orientations du PGRI	Facilité de renseignement, à dire d'expert	Apport pour la compréhension du risque inondation	Synthèse et évolution proposée
1	Nombre de TRI bénéficiant d'une révision de leur cartographie	Note de synthèse indiquant les TRI ayant bénéficié d'une mise à jour des cartographies des zones inondables	L'indicateur est renseigné par la DBSN.	Cet indicateur ne renvoie à aucun objectif du PGRI	Facile à renseigner	Identification des territoires ayant acquis de nouvelles connaissances sur les zones inondables (prise en compte d'ouvrages, modélisation plus précise...)	Indicateur très pertinent même s'il ne renvoie pas à un objectif du PGRI. La connaissance des zones inondables est essentielle pour la gestion du risque d'inondation
2	Nombre de communes hors TRI disposant d'une carte d'aléa(s) portée à connaissance des collectivités (PPR, ARI, ZIP, ...)	Tableur indiquant pour chaque région et chaque département (à l'exception de la région Centre-Val-de-Loire qui propose un recensement à l'échelle de la région), le nombre de communes hors TRI disposant d'une carte d'aléa portée à connaissance des collectivités	Les services déconcentrés de l'État (DREAL et DDT(M)) ont été saisis pour renseigner cet indicateur	Cet indicateur ne renvoie à aucun objectif du PGRI en matière d'amélioration de la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau. Il est en lien cependant avec la disposition 4.A.2 ci-dessous : Objectif 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque Sous-objectif 4.A - Sensibiliser les maires en matière d'information sur le risque d'inondation Disposition 4.A.2 - Informer les maires des outils et instances de gestion des risques d'inondation	Facile à renseigner	Evolution de la couverture des zones inondables des territoires non prioritaires mais présentant néanmoins des enjeux	Indicateur peu pertinent pour ce PGRI 1er cycle puisqu'il n'est pas possible de comparer la situation avant et après la mise en oeuvre du PGRI. Cette information serait pourtant pertinente pour évaluer la connaissance des zones inondables, nécessaire à la gestion des risques d'inondation. La notion de "carte d'aléa" doit par ailleurs être clarifiée (atlas des zones inondables, PPRI, ZIP-ZICH...)
3	Nombre de SCOT révisés ou approuvés après l'adoption du PGRI intégrant un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation	Eléments non disponibles. Une remontée d'information des acteurs locaux est nécessaire (par un questionnaire par exemple)	L'indicateur est à renseigner par la DBSN, qui ne dispose pas à ce jour de la donnée	Objectif 1 - Réduire la vulnérabilité des territoires Sous-objectif 1.A - Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des territoires Disposition 1.A.2 - Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les schémas de cohérence territoriale	Difficile à renseigner par la DRIEE puisque les informations sont disponibles à l'échelle locale	Apport théorique limité puisque l'indicateur est difficile à renseigner. Les diagnostics dans le cadre des PAPI sont réalisés et peuvent être intégrés	Indicateur qualitatif alternatif : comment qualifiez vous le degré d'intégration des acteurs de l'urbanisme dans la prévention des inondations à l'échelle de votre territoire ?
4	Nombre de PLU ou PLUI révisés ou approuvés après l'adoption du PGRI intégrant un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation	Eléments non disponibles. Une remontée d'information des acteurs locaux est nécessaire (par un questionnaire par exemple)	L'indicateur est à renseigner par la DBSN, qui ne dispose pas à ce jour de la donnée	Objectif 1 - Réduire la vulnérabilité des territoire Sous-objectif 1.A - Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des territoires Disposition 1.A.3 - Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme	Difficile à renseigner par la DRIEE puisque les informations sont disponibles à l'échelle locale (communes, intercommunalités)	Apport théorique limité puisque l'indicateur est difficile à renseigner. A l'échelle du PLUI, plusieurs centaines d'acteurs sont à mobiliser	Indicateur qualitatif alternatif : comment qualifiez vous le degré d'intégration des acteurs de l'urbanisme dans la prévention des inondations à l'échelle de votre territoire ?
5	Nombre de SLGRI développant la gestion des déchets en période d'inondation	Tableur indiquant pour chaque région, la liste des SLGRI développant la gestion des déchets en période d'inondation et les mesures, dispositions ou actions des SLGRI associées ainsi que des éléments de contexte le cas échéant	Les services déconcentrés de l'État (DREAL et DDT(M)) ont été saisis pour renseigner cet indicateur	Objectif 3 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés Sous-objectif 3.A - Se préparer à gérer les crises Disposition 3.A.2 - Anticiper la gestion des déchets liés aux inondations pendant et après la crise Disposition 3.A.4 - Veiller aux capacités de continuité d'activité des services impliqués dans la gestion de crise  Objectif 1 - Réduire la vulnérabilité des territoires Sous-objectif 1.A - Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des territoires Disposition 1.A.4 - Accompagner les collectivités dans la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	Facile à renseigner, sur la base de l'analyse des objectifs identifiés dans les rapports de chaque SLGRI	La pertinence de l'indicateur dépend du portage local de la SLGRI (essentiellement technique ou également politique). Il est à confronter avec la mise en oeuvre effective dans le cadre des PAPI. Il s'agit par ailleurs d'une thématique qui ne semble pas prioritaire dans le cadre du PGRI.	L'évaluation de la prise en compte de la thématique dans les déclinaisons opérationnelles des SLGRI semble plus pertinente, bien que cette thématique ne semble pas un enjeu prioritaire.
6	Taux de réalisation des PCS obligatoires	Tableur indiquant plusieurs niveaux de détails selon la région. Pour la région avec le niveau de détail minimum : taux de PCS réalisés à l'échelle régionale. Pour la région avec le niveau de détail le plus important : liste par département du nombre de PCS obligatoires, du nombre de PCS réalisés et de la liste des communes disposant d'un PCS	Les services déconcentrés de l'État (DREAL et DDT(M)) ont été saisis pour renseigner cet indicateur	Objectif 3 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés Sous-objectif 3.A - Se préparer à gérer les crises Disposition 3.A.3 - Assurer la mise en place et la cohérence des plans communaux de sauvegarde sur les TRI Objectif 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque Sous-objectif 4.A - Sensibiliser les maires en matière d'information sur le risque d'inondation Disposition 4.A.1 - Dresser un état des lieux des PCS et des DICRIM Disposition 4.A.2 - Informer les maires des outils et instances de gestion des risques d'inondation	Facile à renseigner mais nécessite des données des Préfectures ou issues de la base GASPARG actualisées	Cet indicateur fournit une première information mais présente plusieurs faiblesses : le volet "inondation" peut être absent du PCS et son opérationnalité non garantie. Une articulation entre les préfectures et DDT est nécessaire.	La pertinence de l'indicateur est moyenne. Il faut être vigilant sur la fiabilité de la base de données GASPARG et des relations DDT-Préfectures. Un indicateur qualitatif permettrait d'apporter un éclairage.
7	Taux de réalisation des DICRIM obligatoires	Tableur indiquant plusieurs niveaux de détails selon la région. Pour la région avec le niveau de détail minimum : taux de DICRIM réalisés à l'échelle régionale. Pour la région avec le niveau de détail le plus important : liste par département du nombre de DICRIM obligatoires, du nombre de DICRIM réalisés et de la liste des communes disposant d'un DICRIM	Les services déconcentrés de l'État (DREAL et DDT(M)) ont été saisis pour renseigner cet indicateur	Objectif 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque Sous-objectif 4.A - Sensibiliser les maires en matière d'information sur le risque d'inondation Disposition 4.A.1 - Dresser un état des lieux des PCS et des DICRIM Disposition 4.A.2 - Informer les maires des outils et instances de gestion des risques d'inondation	Facile à renseigner mais nécessite des données des Préfectures ou issues de la base GASPARG actualisées	Cet indicateur fournit une première information mais présente plusieurs faiblesses : le volet "inondation" peut être absent du DICRIM. Ces documents dépendent par ailleurs de la mise à jour du DDRM. Une articulation entre les préfectures et DDT est nécessaire.	La pertinence de l'indicateur est moyenne. Il faut être vigilant sur la fiabilité de la base de données GASPARG et des relations DDT-Préfectures. Un indicateur qualitatif permettrait d'apporter un éclairage.
8	Nombre de SLGRI identifiant les points névralgiques des réseaux dont le fonctionnement doit être rétabli en priorité et les mesures à mettre en place pour leur rétablissement	Tableur indiquant pour chaque région, la liste des SLGRI comportant un volet diagnostic des réseaux structurants et les dispositions, mesures et actions associées	Les services déconcentrés de l'État (DREAL et DDT(M)) ont été saisis pour renseigner cet indicateur	Objectif 3 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés Sous-objectif 3.D - Connaître et améliorer la résilience des territoires Disposition 3.D.1 - Collecter les informations relatives aux réseaux d'infrastructures et à leur résilience Disposition 3.D.2 - Collecter les informations relatives aux réseaux de service et à leur résilience	Facile à renseigner, sur la base de l'analyse des objectifs identifiés dans les rapports de chaque SLGRI	La problématique des réseaux est fondamentale sur la question de la vulnérabilité territoriale et l'objectif de retour à la normale. L'identification des réseaux impactés est parfois le résultat d'actions menées dans le cadre de PAPI plutôt que lors de l'élaboration de SLGRI	Cet indicateur est pertinent. Il pourrait être reformulé en "Nombre de SLGRI qui ont pour objectif de travailler sur la résilience des réseaux".
9	Typologie des structures porteuses pour l'élaboration et la mise en oeuvre des SLGRI	Tableur indiquant pour chaque SLGRI : son nom, sa date d'approbation, si une structure porteuse est identifiée et son nom le cas échéant	L'indicateur est renseigné par la DBSN	Objectif 4 - Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque Sous-objectif 4.B - Consolider la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage	Facile à renseigner	Cet indicateur met en évidence les structures impliquées dans l'élaboration des SLGRI et permet de différencier celles portées par des collectivités et celles portées par les services de l'Etat. Cette différenciation peut souligner une appropriation locale divergente d'un territoire à l'autre.	L'indicateur est fondamental. Il faudrait toutefois distinguer les structures élaborant les SLGRI et celles qui les mettent en oeuvre (cas des SLGRI élaborées par des DDT par exemple) pour mettre en évidence les territoires avec une évolution du portage. Cet indicateur est pertinent pour le premier cycle du PGRI mais le sera moins pour le second, lorsque les structures porteuses seront mieux définies.
10	Part du montant et du nombre d'actions des PAPI labellisés par axe thématique	17 fichiers permettent de renseigner l'indicateur : - 3 fichiers de synthèse à l'échelle du bassin - 14 tableurs - fiches individuelles pour chaque PAPI/PSR	L'information est issue de la base SAFPA et l'indicateur est renseigné par la DBSN	Cet indicateur ne renvoie à aucun objectif du PGRI	Facile à renseigner, en particulier si connaissance de la base SAFPA	La répartition du nombre d'actions et de leur montant pour chacun des axes des PAPI présente un intérêt pour l'évaluation du PGRI. Il est ainsi possible d'identifier les principaux objectifs pris en compte localement, et ceux pour lesquelles la mise en oeuvre est plus difficile.	L'indicateur est à conserver. Les modalités pour le renseigner sont cependant à faire évoluer, afin de pouvoir le renseigner au moment opportun (mi-parcours, avant la fin de mise en oeuvre...). Une procédure plus pratique pour le renseigner doit par ailleurs être élaborée.